



saisies de salaire trop percus

Par **Athorider**, le **12/03/2012** à **21:09**

j'ai été révoqué de la police en 1997 et le T.A de marseille a annulé cette révocation en 1999 j'ai été réintégré par represailles l'administration m'a octroyé deux ans de mise à pied car elle a le droit de me donner une sanction inférieure sans repasser devant le conseil de discipline , en janvier 2001 je reprends mon service jusqu'en mai 2003 ou je reçois un arrêté ou je suis de nouveau révoqué car l'administration avait fait appel au jugement du T.A (c jamais arrive)!!! et la cour d'appel m'avait condamné par défaut du fait que je n'ai pas été représenté ni avisé ni reçu de mémoire pensant que ma sanction des deux ans de mise à pied était suffisante ? mon opposition a été rejeté pour hors délais puisqu'on a bien entendu trois mois avant de faire l'arrêté et l'annulation idem par défaut parce que mon avocat aurait envoyé une télécopie de constitution en appel ? pourquoi aurait-il fait ça ? car il avait gagné l'annulation de la révocation ? la télécopie concerné un autre jugement jugé le même jour le 28 oct 1998 mais personne n'a voulu l'entendre ? encore une injustice !

suite tout ça j'ai été définitivement révoqué , l'on m'a demandé ensuite du fait que ma révocation repartait en 1997 de perdre mes droits à la retraite cotisés et je viens de recevoir un Avis à Tiers Détenteur de saisies de retraite et salaire à la veille de mes 60 ans pour le remboursement des salaires travaillés avec acte de présence entre 2001 et 2003 en tout la somme de 52000€ et donc j'avais payé mes impôts ??? trouvez vous ça normal parce que même si je ne peux récupérer ces années cotisé sur ma retraite tout travail mérites salaires et je me suis levé le matin habitant marseille pour aller travailler à Aix en provence tous les jours et cela et je pense encore une grave injustice avez vous une réponse à me donner ? merci